

Règlement du Semi-Marathon Locronan-Plogonnec-Quimper et du 10 KM Plogonnec (Le Croëzou)-Quimper Le Dimanche 17 Mars 2019

Art.1. Inscriptions : Fourniture lors de l'inscription d'un certificat médical (ou d'une photocopie certifiée conforme) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve ou d'une licence FFA, FFTRI, UGSEL, UNSS ou UFOLEP en cours de validité. La présentation d'une pièce d'identité sera demandée lors du retrait du dossard.

Art.2. Catégories : Les épreuves sont ouvertes à toute personne (H/F) à partir de la catégorie Cadets (né en 2003 et avant) pour le 10km et à partir de la catégorie Juniors (né en 2001 et avant) pour le Semi-Marathon.

Art.3. Label FFA : Le 10km et le Semi-Marathon sont labellisés FFA Régional et sont qualificatifs pour les championnats de France.

Art.4. Dossards : Les dossards seront remis le Samedi 16/03 de 15h00 à 19h00 et le Dimanche 17/03 de 10h30 à 13h00 à la salle Omnisports Michel Gloaguen, impasse de l'Odet à Quimper. Chaque dossard est individuel, nominatif, non cessible et ne doit faire l'objet d'aucune transaction ultérieure sous peine de nullité.

Art.5. Nombre maximum de participants : limité à 1200 participants pour le 10 km et à 2000 participants pour le Semi-Marathon.

Art.6. Départ/Parcours/Arrivée :

- Départ à 13h15 du Croëzou pour le 10km.
- Départ à 14h15 de Locronan pour le Semi-Marathon Handisport et Handbike.
- Départ à 14h30 de Locronan pour le Semi-Marathon.

Des sas de départ seront mis en place pour les concurrents selon leur objectif chronométrique (temps de référence à renseigner obligatoirement lors de l'inscription).

Le parcours sera indiqué par un marquage au sol temporaire ainsi que par des panneaux de fléchage. Des repères kilométriques seront positionnés à tous les kilomètres du 10km et du Semi-Marathon.

Un système de chronométrage par puce sera disposé au niveau des départs et de l'arrivée ; un temps intermédiaire sera donné au km15 du Semi-Marathon.

Les épreuves se dérouleront dans un temps maximum de 1h30 pour le 10 km et de 2h45 pour le Semi-Marathon. Au delà de ces temps, la sécurité ne sera plus assurée sur le parcours et les concurrents restant seront mis hors course.

Art.7. Courses enfants : Inscriptions place St Corentin le dimanche 17/03 à partir de 11h30. Présentation obligatoire d'une autorisation parentale et d'un certificat médical ou d'une licence sportive (tous sports) de moins d'un an à la date de l'épreuve.

- 7-9ans, départ 12h30
- 10-11ans, départ 12h40
- 12-15ans, départ 12h50

Art.8. Suiveurs : Les suiveurs, notamment à vélo ou roller, sont interdits sur l'ensemble du parcours.

Art.9. Ravitaillements : 2 postes de ravitaillement pour le 10 km (km4 et km8)
5 postes de ravitaillement pour le Semi-Marathon (km5, km8, km12, km15 et km18)
ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.

Le ravitaillement personnel est autorisé.

Chaque concurrent devra déposer ses déchets (gobelets, emballages plastiques...) au niveau des postes de ravitaillement, sous peine de disqualification.

Art.10. Contrôles : Chaque concurrent recevra un dossard avec système de chronométrage à

puce qui devra être porté de façon très lisible sur la poitrine et qui ne devra être ni plié, ni découpé sous peine de disqualification, des contrôles ponctuels seront effectués sur le parcours. Tout concurrent abandonnant devra retirer son dossard et le remettre au poste de ravitaillement le plus proche ; il pourra être rapatrié vers le site d'arrivée grâce au véhicule balai mis à disposition par l'organisation.

Art.11. Sécurité : Des commissaires de course munis de gilets jaunes haute visibilité seront disposés sur le parcours, à chaque carrefour, afin de régler la circulation automobile.

Art.12. Service Médical : Une assistance médicale sera assurée sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Les services médicaux seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Art.13. Contrôles anti-dopage : des contrôles anti-dopage pourront être effectués à l'arrivée sur les concurrents désignés par les officiels FFA.

Art.14. Récompenses : Tous les participants au 10km et au Semi-Marathon recevront un T-Shirt technique.

10 km et Semi-Marathon : des lots de valeur seront distribués aux 5 premières et 5 premiers au classement « scratch ».

Un lot de valeur sera attribué aux premières et premiers de chaque catégorie (Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 1-2-3-4-5). Pas de cumul de récompenses avec le classement « scratch »

Art.15. Navettes bus : Les navettes seront prises au départ de la gare routière de Quimper.

- 10km : première navette à 10h45, dernière navette à 12h15.

- Semi-Marathon : première navette à 11h45, dernière navette à 13h15.

Art.16. Droit à l'image : Tout concurrent autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art.17. Assurance annulation (+3€) : Uniquement en cas de blessure, maladie, accident ou décès du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant. Le remboursement se fera sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif adressé à l'organisation au plus tard le 17 Mars 2019.

Art.18. Assurance : La manifestation est couverte par une police d'assurance en Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art.19. Annulation : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de toutes autres circonstances mettant en jeu la sécurité des concurrents ou sur décision de l'autorité préfectorale, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie des épreuves sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.20. Ce règlement est complémentaire au règlement des courses hors stade, adopté par le comité directeur de la FFA du 22 Juin 2018 et applicable à partir du 1er Novembre 2018. Tout concurrent devra s'y conformer sous peine de disqualification.

Art.21. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Il est rappelé, qu'au delà de la fourniture d'un certificat médical conforme ou d'une licence valide, il appartient à tout concurrent de s'assurer qu'il est en capacité physique de participer à l'épreuve pour laquelle il s'est inscrite.

Association KEMPER KERNE SPORT

26, Alez An Douar Du

29000 Quimper

Tél : 06.43.45.25.53

Site Internet : www.locronan-quimper.bzh

Email : contact@locronan-quimper.bzh